

République Française

Département d'Indre et Loire

Commune de Louans

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Avril 2015

L'an 2015,
Le 8 Avril à 19 heures ,
Le Conseil Municipal de la Commune de Louans, dûment convoqué le 31/03/2015, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme GOUGET Micheline Maire.

Présents : Mme GOUGET Micheline, Maire, M. MALSERGENT Jean-Louis, M. VAH Michel, Mme MAUDUIT Sophie, M. BROUSSEAU Hubert, M. VAH Jean-François, M. FOUSSIER Fabien, M. CLISSON Frédéric, Mme DUBREUIL PICHON Claude, M. BARON Benoist, M. LEROUX Eric, M. AUBERT Thomas, Mme LANGEVIN Christine, M. FALLOURD Ludovic

Absents : Absent(s) : M. PLOTON Pascal

Invité(s) : Mme TROUVE Catherine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 31/03/2015

Date d'affichage : 31/03/2015

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le :

et publication ou notification

du :

Secrétaire de séance :

Mme LANGEVIN Christine

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- I - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 02 mars 2015
- II - Approbation du compte de gestion 2014
- III - Approbation du compte administratif 2014
- IV - Affectation du résultat

- V - Vote du budget 2015
- VI - Vote des taux d'imposition
- VII - Vote des subventions aux associations
- VIII - Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe contractuel
- IX - Inscription de 3 enfants hors commune à l'école de LOUANS
- X - Autorisation de signature de la convention ADS

I - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 02 mars 2015 :

Le compte-rendu de la session du 02 mars 2015 a été envoyé préalablement à l'ensemble des conseillers.

Après en avoir délibéré, et conformément à l'article L 2121-23 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, accepte ce dernier compte-rendu à l'unanimité.

réf : 2015_0011

II - Approbation du compte de gestion 2014

Considérant la présentation par Mme la Trésorière du Compte de gestion et de ses résultats ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le Compte de gestion 2014.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2015_0012

III - Approbation du compte administratif 2014

Arrivée de Mr FALLOURD Ludovic.

Après avoir entendu la présentation par Madame le Maire du Compte administratif et de ses résultats ;

Madame le Maire quitte la séance ;

Madame DUBREUIL Claude, doyenne d'âge, prend la présidence du conseil municipal, et fait passer au vote :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2014 à l'unanimité des présents.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2015_0013

IV - Affectation du résultat

Après avoir entendu les résultats de la gestion 2014, les résultats de clôture s'établissent ainsi :

- Excédent de fonctionnement de : **176 518,96 €**
- Déficit d'investissement de : **107 922,12 €**

Considérant les résultats ci-dessus et après prise en compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes au 31/12/2014 qui s'établissent ainsi :

RAR au 31/12/2014 :
- en dépenses : **56 608,38 €**
- en recettes : **0,00 €**

Résultats cumulés :

- Fonctionnement :	Excédent de :	627 600,62 €
- Investissement :	Déficit de :	66 749,80 €

Après RAR, il apparaît un besoin de financement en section d'investissement de :
123 358,18 € au 1068.

Résultats à reprendre :

1/ Le résultat d'investissement à reprendre au BP 2015 sera de **66 749,80 € au compte D 001.**

2/ Le résultat de fonctionnement à reprendre au BP 2015 sera de **504 242,44 € au compte R 002.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter à l'unanimité l'affectation des résultats.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2015_0014

V - Vote du budget 2015

Arrivée de Mr CLISSON Frédéric.

Considérant la présentation de Madame le Maire de la proposition de budget primitif 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'adopter le budget primitif 2015 tel que présenté par Madame le Maire.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2015_0015

VI - Vote des taux d'imposition

Les taux des contributions directes 2014 étaient :

- taxe d'habitation :	18,74 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	14,91 %
- taxe sur les propriétés non bâties :	41,15 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, accepte de maintenir ces taux.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2015_0016

VII - Vote des subventions aux associations

Considérant la répartition des subventions 2014,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal propose de mettre la même subvention à toutes les associations, sauf l'ACSEL qui fait l'objet d'un calcul en fonction du nombre d'enfants au 01/01/2015, l'ACTIVE qui propose 5 locations gratuites de leur salle et la bibliothèque, avec qui la commune a signé une convention.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents la répartition ci-dessous pour l'année 2015 :

- ACSEL	949 €	(13 € x 73 enfants)
- Le temps de vivre :	40 €	
- Amicale Sapeurs Pompiers :	40 €	
- La Bibliothèque :	311,50 €	(0,50€ x 623 h = 311,50)
- L'Active :	80 €	
- Familles rurales :	40 €	
- Culture et environnement :	40 €	

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2015_0017

VIII - Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe contractuel

DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT

pour faire face a un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

(en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour le service technique ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour le service technique, pour une période de 6 mois allant du 13 avril 2015 au 12 octobre 2015 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 340 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2015.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2015_0018

IX - Inscription de 3 enfants hors commune à l'école de LOUANS

Madame le Maire fait part aux conseillers de trois demandes d'inscription à l'école de Louans de trois enfants domiciliés sur la commune de Le Louroux,

Les deux premiers enfants ont déjà des sœurs scolarisées à l'école de LOUANS ;

La dernière inscription concerne une famille dont la mère travaille à l'école de LOUANS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité,

Au vu des effectifs de l'école de Louans, d'accepter ces trois inscriptions à l'école de Louans.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2015_0019

X - Autorisation de signature de la convention ADS

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), et notamment son article 134 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5721-9 relatif à la possible mise à disposition des services d'un syndicat mixte au bénéfice de ses collectivités membres pour l'exercice de leurs compétences.

Vu les articles R.410-5 et R.423-15 du code de l'urbanisme permettant à une commune de confier l'instruction de ses actes d'urbanisme à un syndicat mixte ne constituant pas un groupement de collectivités ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Touraine Côté Sud modifiés en ce sens par délibération du 19 janvier 2015 ;

Vu le rapport présenté concernant l'objet de la convention à passer entre le Pays Touraine Côté Sud et la commune et motivée par les éléments suivants :

La loi ALUR de janvier 2014 supprime la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des actes d'urbanisme de toutes communes dotées d'un document d'urbanisme (POS, PLU ou carte communale) appartenant à une communauté de 10 000 habitants et plus. Sur le territoire du Pays Touraine Côté Sud, 29 communes sont concernées par les dispositions de cette réforme dès le 1^{er} juillet 2015, dont la commune de LOUANS. Les élus du Pays Touraine Côté Sud ont ainsi décidé conjointement la création d'un service ADS au sein du Pays proposant cette prestation aux communes relevant du périmètre de ses Communautés de Communes membres.

La convention proposée a pour objet de définir les modalités techniques et financières de travail en commun entre la commune, autorité compétente pour délivrer les actes, et le service ADS du Pays Touraine Côté Sud, placé sous la responsabilité de son Président dans le domaine de l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol, délivrés au nom de la commune.

Le projet de convention proposé par le syndicat mixte du pays Touraine côté sud est discuté. Certains membres du Conseil expriment des réserves sur le principe même de cette convention.

Ils se demandent en particulier pourquoi cette activité n'a pas été dévolue aux Communautés de Communes, à charge pour elles de s'organiser pour réaliser ces missions, plutôt qu'au Pays.

La Convention est finalement votée par 6 voix "pour", 4 voix "contre" et 4 abstentions.

Un retour d'expérience sera réalisé à l'issue des premiers mois de mise en œuvre de la Convention, afin d'en évaluer le bénéfice pour la Commune.

Le conseil municipal AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et tous les actes et documents nécessaires à son application.

A la majorité (pour : 6 contre : 4 abstentions : 4)

XI - Questions diverses

- a) Une commission scolaire aura lieu le 14 avril 2015
- b) Compte rendu de Michel Vah sur le rendez-vous avec EDF au sujet du tarif jaune
- c) Adac : proposition d'une première étude pour la Rue Principale
- d) Composition d'un groupe de travail pour le projet "terrain multisport" :
PLOTON Pascal, FALLOURD Ludovic, BARON Benoist, LANGEVIN Christine, MAUDUIT Sophie,
VAH Michel, GOUGET Micheline

En mairie, le 14/04/2015

Le Maire

Micheline GOUGET